

## CHOISIR SES LANGUES VIVANTES

Les élèves commencent l'apprentissage des langues vivantes dès l'école élémentaire. Mais c'est au collège qu'ils choisissent les langues qu'ils souhaitent approfondir. Ce choix viendra enrichir leur patrimoine linguistique et culturel, et leur permettra de se projeter avec confiance dans leur avenir professionnel.

### EN BREF

- Première langue vivante (LV1) dès la 6ème ;
- Seconde langue vivante (LV2) dès la 5ème ;
- Des enseignements complémentaires en option dès la 6ème ;
- Une LV2 dès la 6ème en dispositif bilangue ;
- Approfondissement de langues et cultures européennes en LV1 ou LV2 ;
- Une langue régionale ;
- Langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec).

### Première et seconde langues vivantes

À l'entrée en 6e, vous choisissez avec votre enfant la **LV1** qu'il suivra pendant 4 heures par semaine la première année, puis pendant 3 heures les années suivantes.

Lors de son **entrée en 5e**, il choisit la **LV2**, enseignée 2 heures et demie chaque semaine jusqu'en 3e.

Ces deux langues vivantes sont des enseignements obligatoires que vous choisissez parmi l'offre de LV1 et de LV2 de l'établissement.

#### À SAVOIR

**95.4%** des élèves choisissent l'**anglais en LV1**. **3.4%** portent leur choix vers l'**allemand dès la sixième**.

Les autres premières langues concernent un élève sur cent.

**11.5%** des élèves de sixièmes sont inscrits en **classe bilangue**, c'est-à-dire qu'ils commencent deux langues dès la 6e.

**72.2%** des élèves choisissent l'**espagnol en LV2**.

**15.9%** des élèves suivent une **LV2 allemand**.

Source : Repères & références statistiques, DEPP, 2017

En fonction de l'offre de l'académie et de l'établissement, votre enfant peut se voir proposer d'étudier :

- l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'arabe, le chinois, l'hébreu, le japonais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le russe ;
- ou, pour les langues régionales, le basque, le breton, le catalan, le corse, le créole, le gallo, l'occitan-langue d'oc, les langues régionales d'Alsace, les langues régionales des pays mosellans, le tahitien, les langues mélanésiennes (drehu, nengone, païci, aïje), le wallisien et le futunien.

En 6ème, il peut poursuivre l'étude de la langue débutée à l'école élémentaire ou faire un autre choix : chaque établissement propose une offre spécifique parmi plusieurs langues vivantes en LV1 et en LV2.

### À SAVOIR

La carte des principales langues vivantes étrangères enseignées près de chez vous est disponible sur le site de l'ONISEP.

Si le collège de secteur ne propose pas la langue étrangère que souhaite suivre votre enfant, il existe des **possibilités de dérogations**. Ces dernières suivent des modalités fixées au niveau académique.

Il est également possible de **suivre des cours par correspondance** ou d'**intégrer un internat** proposant la langue désirée.

### ASTUCE MALLETTTE

#### Comment aider son enfant à choisir sa langue vivante étrangère?

- **La motivation de l'enfant est un paramètre essentiel** dans le choix d'une langue vivante. Il convient d'encourager son enfant à trouver des affinités pour la langue vivante qu'il choisit : intérêt pour un pays et sa culture, origine ou histoire familiale... Cette motivation est essentielle car c'est bien à votre enfant que revient l'effort d'apprendre cette langue durant ses années de collège.
- **Tenir compte de sa personnalité.** Par exemple, un élève volontaire et organisé peut faire le choix d'une langue rare que nul ne pratique à la maison.
- La **proximité géographique d'une frontière** facilite les échanges entre établissements et favorise la possibilité de pratiquer une langue vivante étrangère.
- **Intéresser son enfant aux cultures étrangères** : voyages, cuisine, correspondance, danse, films, littérature...

### À SAVOIR

#### Au diplôme national du brevet (DNB)

Les acquis de votre enfant dans les deux langues vivantes sont pris en compte dans le **contrôle continu du diplôme national du brevet**. Lors de l'**épreuve orale du brevet**, il peut présenter une partie de son projet en langue vivante étrangère.

## En option

L'établissement peut proposer des enseignements facultatifs en plus des enseignements obligatoires.

- Les dispositifs **bilangues** permettent à votre enfant de poursuivre l'apprentissage de la langue commencée en primaire ou d'étudier deux langues vivantes dès la 6e

(LV1+LV2= 6h hebdomadaires maximum).

- Les **langues et cultures européennes** (ou sections européennes) permettent à votre enfant de développer une conscience européenne fondée sur la connaissance de la langue LV1 ou de la LV2 et fondée sur la culture du pays (jusqu'à 2 heures en plus).
- Les **langues et cultures de l'Antiquité** (latin et grec) dès la 5e.
- Les **langues et cultures régionales** dès la 6e et au cycle 4 (5e, 4e, 3e).

De plus, **en fonction de l'offre de l'établissement, votre enfant peut bénéficier de l'enseignement d'une discipline non linguistique en partie en langue vivante étrangère ou régionale.**

## À SAVOIR

### Les sections internationales

Il existe, dans certains établissements, **des sections internationales en partenariat avec les pays étrangers**, destinées à scolariser des enfants étrangers, binationaux ou français. Une partie des enseignements y sont donnés en langue vivante étrangère. Pour intégrer une section internationale, votre enfant doit déposer un dossier de candidature et passer des tests d'évaluation en langue vivante.

En fin de 3e, il peut se présenter au diplôme national du brevet, option internationale.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Les langues vivantes étrangères et régionales sur [education.gouv](http://education.gouv.fr).

Un dossier pour [découvrir les métiers](#) permis par la maîtrise d'une langue étrangère, sur le site de l'Onisep.

La [carte des principales langues étrangères](#) de l'Onisep pour se renseigner sur les langues proposées par académie.

Publié le 4 septembre 2018